

Rentrée 2024

LE MINISTRE REVIENT SUR LES 2 500 SUPPRESSIONS DE POSTE, MAIS LE COMPTE N'Y EST PAS !

Il doit créer tous les postes statutaires nécessaires, rétablir toutes les heures d'enseignement disciplinaire et abandonner les réformes organisant la casse de l'École et des statuts des personnels !

Forcé d'admettre que la suppression de 2 500 postes d'enseignants à la rentrée 2024 ôtait toute crédibilité à son « choc des savoirs », et craignant sans doute qu'après une rentrée 2023 marquée par la résistance des personnels contre le pacte et leurs mobilisations pour défendre les postes et les classes, la présentation de dotations globales insuffisantes dans les établissements début 2024 ne déclenche un mouvement de protestations incontrôlable, le ministre Attal a accompli un rétro-pédalage en règle et présenté un « schéma d'emploi » remanié lors du CSA ministériel réuni le 21 décembre.

Aussitôt les travaux terminés, la presse nationale s'empressait de relayer la communication ministérielle : « Gabriel Attal promet plus de 2000 postes d'enseignants pour les groupes de niveau au collège » titraient Les Echos, tandis que Libération annonçait que « Finalement, le ministère de l'Éducation ne supprimera pas de postes de professeurs en 2024 », puis que Le Figaro se félicitait : « Groupes de niveau au collège : Gabriel Attal annonce des créations de postes »...

LES DEMANDES RÉPÉTÉES DU SNFOLC, ET DES PERSONNELS, D'ANNULER LES 2 500 SUPPRESSIONS, AURAIENT-ELLES ÉTÉ ENFIN ENTENDUES ? COMME TOUJOURS AVEC LE MINISTRE DE LA COMMUNICATION NATIONALE, LA RÉALITÉ EST PLUS COMPLEXE.

Si les lycées et collèges verront la création de 574 postes, les 484 suppressions inscrites au projet de loi de finances 2024 ne sont pas vraiment annulées, mais plutôt compensées par l'apport d'emplois complémentaires (dont la nature n'est pas précisée). Ainsi, tandis que 8 académies gagnent des postes, 13 en perdent plusieurs dizaines (- 128 à Paris, - 85 à Besançon, - 80 à Rennes, - 75 à Poitiers, - 73 à Nantes...), et 6 ne bénéficient d'aucune création.

Par ailleurs, les projets de fermeture des CPGE à Paris et dans les académies de Dijon, Lyon, Normandie, Rennes

et Toulouse ne sont, pour l'heure, pas remis en cause. Et alors que la rentrée 2023 a montré que les établissements manquaient cruellement de postes dans tous les corps et catégories de personnels (CPE, AED, Psy-EN etc.) aucune création n'est prévue pour ces derniers.

C'EST DONC CLAIR, SI LE MINISTRE A DÛ RÉVISER SON PLAN DE SUPPRESSIONS INITIALEMENT PRÉVU, LE COMPTE N'Y EST PAS !

Rien de très étonnant à cela dans la mesure où le projet de loi de finances (PLF) fondé sur une logique d'austérité budgétaire n'est pas remis en cause. L'essentiel reste, pour le ministre, de mener à moindre coût ses mesures de restructuration / liquidation de l'école publique dans le cadre du « choc des savoirs » et de l'acte 2 de l'école inclusive.

Ainsi, parmi les priorités affichées figurent la « création de pôles d'appui à la scolarité (PAS) », l'organisation « des classes en groupes de niveaux en mathématiques et en français pour les 6^{ème} et les 5^{ème} » et la mise en place des « classes « prépa-lycée » » pour les élèves échouant au DNB.

LA LETTRE DE GABRIËL



Pour ce qui est de « remettre l'exigence à tous les étages » il faudra repasser, car les « créations de postes (permettant) de limiter le groupe des élèves les plus en difficulté à une quinzaine d'élèves » (dossier de presse du 5 décembre 2023) iront en priorité aux établissements où les élèves ont les résultats les plus faibles aux évaluations nationales (c'est-à-dire pour une bonne part en Education prioritaire). Pour les autres, il faudra faire avec les moyens du bord. En effet, le ministère estime à 2 300 les créations de postes de professeurs de Français et de Mathématiques nécessaires pour prendre en charge les groupes en 6^{ème} et 5^{ème}, qu'il compte financer en partie par la suppression de l'heure d'approfondissement en 6^{ème} libérant 1 500 ETP (équivalents temps plein), ce qui au passage entérine la suppression de la Technologie en 6^{ème}. Mais il faudrait en réalité fournir plusieurs milliers de postes supplémentaires (au moins 5 000) pour appliquer une telle mesure. Concernant les classes « prépa lycée » censées éviter le décrochage des élèves ayant échoué au DNB, le ministère n'y consacrerait que 150 ETP, ce qui ne permettra pas de constituer plus d'une classe par département.

Enfin, Gabriel Attal se félicite de la stabilisation du nombre d'inscrits aux concours de recrutement par rapport à l'an dernier (184 000 pour les concours 2024, contre 185 000 en 2023). Mais d'une part rien ne garantit que tous les postes soient pourvus, comme au CAPES 2023 où 20 % des postes ne l'ont pas été dont 250 en Mathématiques et 149 en Lettres modernes. D'autre part il n'annonce aucune ouverture de postes supplémentaires pour répondre aux besoins, le nombre de places au CAPES de Mathématiques restant le même qu'en 2023, tandis qu'il y a 57 places de moins au CAPES de Lettres modernes. Où le ministre va-t-il trouver les professeurs ?



Afin de construire le rapport de force pour faire reculer le ministre, le SNFOLC, avec la FNEC-FP-FO, appelle les personnels à être en **grève jeudi 25 janvier** pour défendre l'enseignement spécialisé, obtenir le retrait de l'acte 2 de l'école inclusive et un vrai statut, un vrai salaire pour les AESH. Il les appelle de même à participer nombreux à la manifestation à Paris au ministère de l'Éducation nationale en s'inscrivant sans attendre dans les trains et dans les bus.



Force est de constater en effet, qu'une fois de plus, et d'autant plus dans un contexte où plus de 8 000 postes ont été supprimés depuis 2017 pour 150 000 élèves de plus, les annonces du ministre ne répondent pas aux besoins et revendications des personnels qui n'en peuvent plus des classes surchargées, des services éclatés sur plusieurs établissements, de la multiplication des tâches non disciplinaires alourdissant leur charge de travail... Au contraire, il prépare le chaos en maintenant et en poursuivant toutes les mesures qui dégradent leurs conditions d'exercice et remettent en cause leurs statuts, le cadre national de l'école, avec ses programmes, ses horaires, ses diplômes nationaux, et le droit à l'instruction des élèves (pacte, réformes du collège, du lycée, du baccalauréat, Parcoursup, SNU...).

Dans ces conditions, le SNFOLC appelle l'ensemble des personnels à se réunir dès la rentrée de janvier afin d'élaborer dans l'unité la plus large leurs cahiers de revendications et de préparer immédiatement les conditions de la mobilisation pour faire barrage aux mesures Attal et imposer la satisfaction de toutes les revendications :

- ▶ Annulation de toutes les suppressions de postes et création de tous les postes statutaires nécessaires dans tous les corps et catégories de personnels ;
- ▶ Augmentation du point d'indice (10 % tout de suite, rattrapage des 28,5 % perdus depuis 2 000) et réindexation des salaires sur l'inflation ;
- ▶ Rétablissement de toutes les heures de cours disciplinaires ;
- ▶ Respect des statuts, abrogation du pacte enseignant ;
- ▶ Rétablissement du baccalauréat comme premier grade universitaire fondé sur des épreuves disciplinaires, nationales, ponctuelles, terminales et anonymes ; abrogation de Parcoursup...

CPGE

Face à l'offensive Macron-Attal contre le droit à l'instruction et nos missions statutaires, le SNFOLC prépare, avec l'inter-syndicale CPGE et les associations de professeurs de classes préparatoires une **mobilisation nationale le 15 janvier** contre les fermetures de classes préparatoires, et convoque une **conférence nationale le 29 mars à Paris** en défense des disciplines, des diplômes nationaux et du droit à l'instruction.